

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES EN SUISSE ROMANDE

ETUDE DE FAISABILITÉ - CAHIER DES CHARGES

DOCUMENT DIFFUSÉ UNIQUEMENT AU SEIN DE L'UNIL

Table des matières

1. Origine du projet : le dispositif <i>Interact</i>	2
2. Contexte et constats	2
3. Initiateurs du projet	2
4. Objectifs et missions de l'Observatoire des politiques culturelles	3
5. Prestations de l'Observatoire des politiques culturelles	4
6. Thèmes potentiellement traités par l'Observatoire des politiques culturelles	4
7. Cadre et objectifs du mandat	5
8. Prestations attendues et démarche proposée	5
9. Qualifications souhaitées du mandant	7
10. Encadrement du mandat	7
11. Calendrier	8

1. Origine du projet : le dispositif *Interact*

Le dispositif *Interact* est né du constat que les collaborations entre la Ville de Lausanne et l'Université de Lausanne reposaient essentiellement sur des relations interpersonnelles et ne bénéficiaient pas d'une valorisation ou d'un soutien institutionnels systématiques. En 2018, la Municipalité de la Ville de Lausanne et la Direction de l'UNIL ont convenu de la nécessité de développer une collaboration raisonnée et structurée, qui bénéficie tant aux chercheurs, enseignants, étudiants et collaborateurs des facultés et des services de l'Université, qu'aux collaborateurs des services de la Ville, et par extension à la population de celle-ci.

Doté d'un budget annuel commun entre la Ville de Lausanne et l'UNIL, le dispositif *Interact* permet de financer chaque année des projets d'études portés par des binômes scientifiques-employés communaux. En 2018 et 2019, un appel à projets a permis de financer treize projets.

En 2020, les responsables du dispositif ont proposé d'orienter la collaboration sur une thématique unique : la culture. Après avoir considéré l'option consistant à lancer un nouvel appel à projets dans le domaine culturel, l'idée de concentrer les ressources du projet *Interact* 2020 pour un projet ambitieux répondant à des attentes communes a finalement été retenue.

Le Service de la culture de la Ville de Lausanne et celui de l'UNIL ont vu dans l'initiative portée par *Interact* l'occasion de répondre à un besoin latent en matière de politiques culturelles, en lançant, dans le cadre du dispositif, une réflexion sur l'opportunité de créer, au niveau romand, un « Observatoire des politiques culturelles ».

Le présent cahier des charges pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un tel observatoire s'inscrit dans le prolongement de cette opportunité.

2. Contexte et constats

Plusieurs services cantonaux et communaux de la culture, ainsi que de nombreux acteurs culturels, font régulièrement le constat qu'il manque en Suisse romande un dispositif permettant d'accéder à des données et informations quantitatives et qualitatives centralisées, standardisées et comparables sur de nombreuses questions liées aux politiques culturelles et à leur mise en œuvre, et dont la mise en perspective permettrait d'appuyer leur pilotage.

Un dispositif commun entre cantons et communes de Suisse romande favoriserait la collecte, la compilation, l'analyse et la valorisation des données. Il permettrait, outre de nombreux échanges et la mutualisation d'expériences, la création de processus réciproques d'apprentissage et ouvrirait la voie à de possibles ajustements de politiques culturelles.

3. Initiateurs du projet

L'UNIL, la Ville de Lausanne, la CDAC et la HES-SO ont convenu de s'associer afin de lancer ensemble une étude de faisabilité pour un Observatoire romand des politiques culturelles. Les missions et compétences complémentaires des universités et des hautes écoles de Suisse romande semblent en effet intéressantes à associer pour la mise en œuvre d'un tel projet.

- L'Université de Lausanne est composée de sept facultés (Lettres, Sciences sociales et politiques, Théologie & Sciences des religions, HEC, Biologie & Médecine, Géosciences & Environnement, Droit, sciences criminelles & Administration publique). Au sein des instituts, laboratoires et bibliothèques, 2700 chercheurs travaillent

quotidiennement sur des projets de recherche de portée nationale ou internationale. L'UNIL encourage la rencontre des disciplines dans la recherche et a récemment créé cinq centres interdisciplinaires de recherche. Les facultés de l'UNIL qui seraient amenées à s'associer à l'observatoire - selon les études à mener et les données à récolter - sont : Faculté des Lettres, Faculté des sciences sociales et politiques, Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique (en particulier l'IDHEAP) et HEC. Selon la nature des projets menés par l'Observatoire, d'autres universités romandes pourraient être associées.

- La Ville de Lausanne travaille depuis deux ans à une vaste refonte de ses outils de soutien à la création et à la diffusion de la culture. Elle a choisi, dans cette perspective, de s'appuyer sur une série d'études commanditées dans les domaines de la musique, des arts de la scène, des arts visuels ou encore de l'accès à la culture. Convaincue de la nécessité d'adosser son action sur des données factuelles et régulièrement mises à jour, elle voit dans le développement d'un outil mutualisé à l'échelle romande la perspective d'une meilleure coordination des politiques culturelles menées au niveau communal et cantonal au bénéfice des artistes et des publics.
- La Conférence romande des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC) est un des organes permanents de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), traitant de l'ensemble des problématiques relevant de la coordination intercantonale et de la coopération entre cantons et avec la Confédération dans le domaine de la culture. La CDAC développe des coopérations et échanges dans le cadre des mesures de promotion de la culture, de sensibilisation et d'accès à la culture, de formation culturelle non professionnelle, ainsi que d'aide à la création et à la diffusion sur le plan intercantonal voire international. Elle mandate régulièrement des études sur les dispositifs mutualisés mis en place en Suisse romande ou sur des problématiques ou enjeux culturels importants.
- La HES-SO est constituée de six domaines (Musique & Arts de la scène, Design & Arts visuels, Ingénierie & Architecture, Économie & Services, Travail social, Santé) et d'un vaste réseau de hautes écoles situées dans les sept cantons romands. La HES-SO réalise des projets de recherche appliquée et de développement dont elle intègre les résultats à ses enseignements. Elle fournit des prestations à des tiers et assure les échanges avec les milieux et la pratique. Elle contribue à l'élargissement des connaissances et à leur mise en valeur au profit des étudiantes et étudiants ainsi que de la société. Les hautes écoles invitées à s'associer à l'observatoire - selon les études à mener et les données à récolter - sont : les écoles d'art (ECAL, HEAD, HEM, EDHEA, HEMU, La Manufacture), les hautes écoles de gestion, et les hautes écoles sociales.

4. Objectifs et missions de l'Observatoire des politiques culturelles

L'objectif prioritaire de cet observatoire consisterait à mettre à disposition prioritairement des pouvoirs publics les informations et analyses comparatives dont ils ont besoin pour situer leurs décisions et leurs actions dans le champ romand. Il va de soi que ces informations et ces analyses seraient accessibles à tous.

Cet observatoire pourrait avoir deux missions :

- une mission prioritaire d'intérêt public offrant des prestations générales et régulières menées dans le cadre de son budget ordinaire ;
- une mission secondaire offrant des prestations spécifiques aux acteurs publics et privés du domaine (qui pourraient prendre par exemple la forme de mandats de prestations).

Dans cette perspective, les activités principales de l'observatoire seraient les suivantes :

- recueillir, compiler, comparer et analyser les informations et données qualitatives et quantitatives récoltées sur un certain nombre de thématiques que l'étude de faisabilité mettra en évidence ;
- mettre en forme et communiquer ces données et informations ;
- suggérer des améliorations et les innovations à prendre en considération dans la collecte, le stockage, l'analyse et le partage de ces données ;
- problématiser et ouvrir des perspectives dans les champs étudiés ou proposer de nouveaux champs d'étude.

5. Prestations de l'Observatoire des politiques culturelles

Mission prioritaire d'intérêt public - Prestations générales

L'Observatoire des politiques culturelles pourrait offrir les *prestations générales* destinées prioritairement aux collectivités publiques (cantons et communes romandes) suivantes :

- constituer des banques de données exploitables dans le domaine des politiques culturelles en compilant les données collectées de façon périodique par les collectivités publiques cantonales et communales, et complétées si nécessaire par des tiers (acteurs culturels et fédérations de professionnels subventionnés, et structures de formation publiques) ou en menant son propre travail de collecte sur un certain nombre de thèmes généraux définis ci-après ;
- analyser et comparer les données de façon synchronique et diachronique en fonction des besoins et interrogations des décideurs;
- fournir des rapports synthétiques sur les thèmes abordés ;
- valoriser un thème particulier tiré des politiques culturelles étudiées dans le cadre d'une rencontre annuelle des acteurs culturels concernés.

Dans la limite de ses moyens, l'observatoire pourrait également mener des recherches sur d'autres sujets dans une vision plus prospective, intercantonale voire internationale, afin de renseigner utilement les acteurs culturels sur les mutations à l'œuvre dans le domaine culturel.

Mission secondaire - Prestations spécifiques

L'Observatoire des politiques culturelles pourrait également assurer des *prestations spécifiques* adaptées aux besoins individuels de différents mandants dans des domaines non prioritaires de l'observatoire ou sous formes d'évaluations spécifiques. Ces prestations s'adresseraient aussi bien aux collectivités publiques (cantons et communes) qu'aux structures publiques de formation (hautes écoles), aux institutions culturelles subventionnées (théâtres, musées, festivals) ou à des acteurs privés.

Ces prestations pourraient englober des analyses et des études sur des objets spécifiques pour identifier certaines problématiques culturelles ainsi que l'organisation de rencontres, colloques, séminaires et journées de réflexion. L'observatoire piloterait les études (production d'analyses qualitatives et quantitatives) et mobiliserait les chercheurs et experts qualifiés pour mener ces travaux.

6. Thèmes potentiellement traités par l'Observatoire des politiques culturelles

Dans le cadre des *prestations générales*, les six thèmes suivants pourraient être au centre de la collecte de données qualitatives et quantitatives et de leurs comparaisons synchroniques

et diachroniques. Ils seront à soumettre aux acteurs rencontrés lors de l'étude de faisabilité pour déterminer leur pertinence. Ces thèmes pourront être affinés, complétés ou remis en cause.

1. **Financement de la culture** (analyse du financement des acteurs culturels subventionnés et dépenses culturelles publiques) ;
2. **Formation des artistes et professionnels du domaine culturel** (analyse des filières de formation, de l'insertion professionnelle des diplômés, des possibilités de formation continue, etc.) ;
3. **Emploi des artistes et professionnels du domaine culturel** (analyse du marché du travail, de la position des acteurs individuels dans le système social - accident, maladie, AVS, prévoyance -, de l'évolution des revenus, etc.) ;
4. **Étude sur les publics de la culture** (analyse du profil des publics, de ses modalités de sorties et de consommation culturelle, des freins/obstacles, etc.) ;
5. **Accès à la culture** (analyse du type et de l'efficacité des dispositifs et mesures d'encouragement d'accès à la culture) ;
6. **Éducation à la culture et aux arts** (analyse des programmes culturels dans le secteur scolaire obligatoire et post-obligatoire (hors filières de formation professionnelle pour les artistes).

En matière de *prestations spécifiques*, l'Observatoire des politiques culturelles pourrait notamment évaluer les effets des mesures prises par les entités représentées et fournir des études et rapports sur divers domaines concernant un périmètre plus restreint et ne nécessitant pas forcément de comparaison avec d'autres données

7. Cadre et objectifs du mandat

Le présent cahier des charges explicite les prestations attendues pour la réalisation d'une étude de faisabilité, mandatée par l'UNIL, la Ville de Lausanne, la CDAC et la HES-SO. Ce mandat a pour objectifs :

- d'étudier au niveau des cantons romands et de leur capitale la pertinence, l'acceptabilité et la faisabilité technique et financière d'implémenter un Observatoire des politiques culturelles ;
- de valider ses missions et prestations et/ou de les compléter ;
- de proposer une stratégie de récolte et de gestion des données ;
- de recommander, à partir des études de cas, la structure juridique et les modalités de gouvernance et de financement les plus adaptées.

8. Prestations attendues et démarche proposée

Étape 1 - Deux études de cas pour élaborer un modèle d'observatoire

Le mandat devra débuter par deux études de cas d'observatoires modèles tel que celui de Grenoble (<http://www.observatoire-culture.net>) et, par exemple, celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles (<http://www.opc.cfwb.be>) ou un autre dispositif qui sera jugé pertinent, de sorte à mettre en évidence leurs missions et prestations, leur structure juridique, leurs modalités de gouvernance, organisationnelles et de financement, ainsi que leurs points forts et faibles.

Une étude comparative de ces deux modèles, accompagnée d'une recommandation pour l'observatoire envisagé pour la Suisse romande, devront être présentés au comité de pilotage du mandat et à son groupe d'accompagnement de sorte à ce qu'un modèle à discuter avec les parties prenantes de l'étude soit retenu.

Étape 2 - Étude de la pertinence, de l'acceptabilité et de la faisabilité de l'observatoire du point de vue des acteurs politiques

Des entretiens semi-directifs seront menés auprès des chefs des services culturels des cantons romands et des capitales romandes, soit 14 entretiens, pour déterminer les aspects suivants :

- L'étude de la pertinence devra permettre de déterminer s'il existe un besoin en matière d'observatoire en Suisse romande et si les missions, thèmes et prestations envisagés répondent aux besoins exprimés. Cette phase de l'étude doit également permettre la mise en évidence d'autres missions, thèmes et prestations potentiels.
- L'étude de l'acceptabilité politique de l'observatoire par les cantons et les communes concernées doit permettre de déterminer s'ils acceptent de partager leurs pratiques, de mettre à disposition leurs données, d'être comparés à d'autres et de donner accès à cette information. Cette partie de l'analyse doit également permettre de déterminer si la structure juridique et les modalités de gouvernance et organisationnelles envisagées sont acceptables et de mettre en évidence, s'il y a lieu, d'autres propositions.
- L'étude de la faisabilité technique de l'observatoire doit permettre de déterminer si les données sur les thèmes envisagés existent, sont accessibles et comparables. Une liste des indicateurs standardisés de base concernant les thèmes précisés au chapitre 6 est souhaitée ainsi qu'une proposition de système de gestion de données et de monitoring permanent.
- L'étude de la faisabilité financière doit permettre de déterminer si les cantons et les villes sont d'accord de financer un tel observatoire et dans quelle mesure. Elle devrait également identifier les autres sources de financement potentielles (hautes écoles/universités, FNSRS, loteries, fondations, mécènes et recettes propres).

Une synthèse des analyses comprenant une réponse à chacune des questions posées et mettant en évidence les points de convergence et de divergence, s'il y a lieu, par type d'acteurs (acteurs cantonaux et communaux) sera présentée au comité de pilotage et au groupe d'accompagnement. Si la mise sur pied de l'observatoire paraît pertinente, acceptable et faisable du point de vue des acteurs politiques (étape 2 de l'étude), à l'issue de cette réunion il sera possible de déterminer quels sont les représentants du monde artistique qu'il s'agira d'impliquer pour la suite de l'étude (étape 3 de l'étude).

Étape 3 - Étude de la pertinence de l'acceptabilité et de la faisabilité de l'observatoire du point de vue des acteurs culturels

Pour cette partie de l'analyse, il est proposé de réaliser des focus groups avec des représentants des acteurs du monde artistique subventionnés réunis selon leurs domaines d'intervention de sorte à déterminer si :

- les informations qui pourraient être fournies par l'observatoire pourraient leur être utiles ;
- ils sont d'accord de mettre à disposition de l'observatoire les données les concernant, gratuitement et de façon périodique, avec comme contrepartie l'accès à l'ensemble des informations recueillies et aux analyses réalisées ;
- ces données sont facilement accessibles et quelles sont les conditions de leur accessibilité ;
- ces acteurs culturels envisagent de mandater l'observatoire pour des prestations spécifiques financées par eux et si oui, pour quelles prestations.

Des focus groupes seront mis sur pied. Une synthèse des analyses comprenant une réponse à chacune des questions posées et mettant en évidence les points de convergence et de divergence, par type d'acteurs culturels, sera proposée au comité de pilotage et au groupe d'accompagnement.

Conclusions et recommandations

En se basant sur l'ensemble des analyses et réponses aux questions posées, le mandataire se prononcera sur la pertinence, l'acceptabilité et la faisabilité technique et financière de l'observatoire. Il proposera également un modèle juridique, de gouvernance et organisationnel de cet observatoire.

Rapport final et résumé

L'ensemble des résultats de l'étude prendra la forme d'un rapport final de 60 pages au maximum (sans les annexes), accompagné d'une synthèse de 3 pages au maximum. Ce rapport devra être transmis au Comité de pilotage et au groupe d'accompagnement au format numérique, ainsi que sous forme papier dont un exemplaire sera facilement reproductible.

Valorisation des résultats

Les résultats de l'étude seront valorisés dans le cadre d'une journée consacrée au lancement officiel de l'observatoire ou lors d'une journée de partage des résultats à discuter. L'appui du mandataire pourrait être demandé pour l'organisation de cette journée, soit pour la conception de la journée, sa préparation et la diffusion du programme, l'invitation des intervenants et des participants, l'organisation matérielle de la journée, la présentation et la discussion des résultats de l'étude.

9. Qualifications souhaitées du mandant

Il est attendu du mandant, porteur d'un titre de doctorat, une connaissance et un intérêt pour les politiques culturelles, une maîtrise des approches proposées, une maîtrise de la gestion et du traitement des données et notamment des méthodes comparatives, une aisance relationnelle, ainsi qu'une capacité à travailler en totale autonomie et à faire preuve d'esprit d'initiative.

10. Encadrement du mandat

Comité de pilotage (CoPil)

Un comité de pilotage (CoPil) composé de représentants des quatre institutions partenaires finançant le projet suivra la réalisation du mandat, soit :

- Pour l'Université de Lausanne : Marie Neumann, Cheffe de service Culture et Médiation scientifique ; (présidente du COPIL)
- Pour la Ville de Lausanne : Yann Riou, Adjoint au chef de service de la culture de la Ville de Lausanne ;
- Pour la HES-SO, Philippe Dinkel, Directeur de la HEM Genève et Responsable du domaine Musique et Arts de la scène de la HES-SO
- Pour la CDAC, Philippe Trinchan, Chef du service de la culture de l'État de Fribourg et Président de la CDAC 2019-2020

Ce comité a pour mission d'encadrer l'étude, de faciliter l'accès aux parties prenantes et aux informations, de prendre les décisions nécessaires, et de s'assurer que le mandataire respecte la mission qui lui a été donnée, présente des analyses et des recommandations fondées et de qualité, respecte les délais et son budget. Il a également pour mission de réunir le groupe d'accompagnement du mandat selon les besoins du projet.

Lors des réunions du CoPil, le mandataire est présent, et des représentants du groupe d'accompagnement peuvent être invités selon les besoins. Des points par téléphones et échanges de mails sont organisés autant que de besoin afin de garantir un bon suivi du déroulement de la mission.

Groupe d'accompagnement (GA)

Le groupe d'accompagnement (GA) est composé d'experts scientifiques, de représentants des autorités politiques cantonales et communales et de fédérations de professionnels subventionnées qui s'engagent à accompagner, aiguiller et apporter leur expertise au mandataire dans la réalisation de l'étude, selon ses besoins. Le GA contribue également à l'organisation de la journée de lancement officiel de l'observatoire ou de la journée de partage des résultats, en soutien au mandataire.

Le mandat sera accompagné par les acteurs suivants :

Experts scientifiques :

- M. Bernard Dafflon, Professeur émérite, UNIFR, expertise en financements publics
- Mme Katia Horber-Papazian, Professeure honoraire, UNIL, expertise en évaluation des politiques publiques et politique locale
- M. Boris Wernli, Professeur titulaire, UNIL, expertise en traitement des données

Représentants des autorités politiques cantonales et communales :

- M. Jacques Cordonier, Chef du service de la culture du Canton du Valais
- M. Yann Riou, Adjoint du chef de service de la culture de la Ville de Lausanne

Représentants des acteurs culturels :

- M. Thierry Luisier, Secrétaire général de la Fédération romande des arts de la scène (FRAS)
- Mme Jocelyne Rudasigwa, Cheffe de projets de l'Association SONART

La coordination du groupe d'accompagnement est assurée par Mme Marie Neumann, Cheffe du Service Culture et Médiation scientifique de l'UNIL.

11. Calendrier

Le rapport final de l'étude doit être remis au COPIL au plus tard en mars 2021.